

disparates? Ces disparités sont-elles nécessairement une mauvaise chose? Les possibilités de mise en liberté sous condition et de remise de peine influent-elles négativement sur les sentences? L'existence de ces possibilités est-elle souhaitable? Faudrait-il que la peine purgée corresponde davantage à la peine imposée (c'est-à-dire qu'il soit impossible d'obtenir une mise en liberté sous condition dans les premières années)? Y a-t-il suffisamment de solutions autres que l'emprisonnement qui soient efficaces? Devrions-nous adopter des lignes directrices régissant la détermination de la peine? Dans l'affirmative, le juge devrait-il obligatoirement en tenir compte, ou pourrait-il seulement s'en inspirer, ou procéder par présomption? Quels types de facteurs aggravants et atténuants faudrait-il prévoir? Quelle serait l'incidence de ces lignes directrices sur la justice pénale et le système correctionnel? Comment faire en sorte que les victimes et les membres du public se sentent davantage concernés par la détermination de la peine?

La réflexion sur la mise en liberté sous condition soulève d'autres questions. Devrait-elle être conservée sous l'une ou l'ensemble de ses formes? Peut-on évaluer avec précision les risques de récidive, notamment chez les délinquants les plus susceptibles de commettre un acte violent? Y a-t-il effectivement réinsertion du délinquant dans la société? Certains types de délinquants devraient-ils être exclus des mises en liberté sous condition anticipées? Les détenus sont-ils bien préparés à la mise en liberté sous condition? Les façons de déterminer qui a droit à une mise en liberté sous condition sont-elles efficaces et justes? Le public a-t-il confiance dans la manière dont fonctionne actuellement la mise en liberté sous condition et la comprend-il? Quel est le rôle des maisons de transition dans le système des mises en liberté sous condition? La participation de la collectivité est-elle suffisante? Y a-t-il des types de délinquants qui ne devraient pas être envoyés dans une maison de transition? Dans l'affirmative, comment faire en sorte qu'au bout du compte, ils soient réintégrés dans la société de manière sûre?

Un certain nombre d'autres questions sous-tendent celles qui précèdent. Comment améliorer la participation des victimes à la détermination de la peine et à la mise en liberté sous condition? Dans le système de justice pénale, la formation du personnel et l'évaluation des programmes sont-elles suffisantes? Les diverses composantes de la justice pénale sont-elles bien imbriquées ou y a-t-il des lacunes à combler? Comment les Canadiens pourraient-ils prendre part davantage à tous les aspects de la justice pénale?